

## Ecoute, accompagnement

### Association VIFFIL

(Violences intra-familiales  
Femmes Informations Libertés)  
156 cours Tolstoï - Villeurbanne  
04 78 85 76 47

### Association CIDFF

(Centre d'information sur les droits  
des femmes et des familles)  
18 place Tolozan (1er)  
04 78 39 32 25

### Femmes solidaires

Accueil sur rdv le mardi  
de 16h à 19h  
07 81 98 32 46

### Planning familial

Ecoute, information,  
accompagnement : sans rdv  
Consultation médicale : avec rdv  
2 rue Lakanal - Villeurbanne  
04 78 89 50 61

### GAMS

(Groupe pour l'abolition des  
mutilations sexuelles et mariages  
forcés)  
Permanence sur rdv : 06 50 96 71 20  
ou gamsrhonAlpes@gmail.com  
Centre social Bonnefoi,  
11 rue Turenne (3è)

### FIJI Auvergne Rhône-Alpes

(Femmes informations juridiques  
internationales)  
Droit international de la famille  
64 rue Paul Verlaine - Villeurbanne  
04 78 03 33 63

### Association LE MAS

(Mouvement d'action sociale)  
Service Info-Droits-Victimes  
17 rue Crepet (7e)  
04 78 60 00 13

### Filactions

Prévention des violences sexistes  
et conjugales notamment  
auprès des jeunes.  
04 78 30 63 50

### Collectif Metoo Lyon

- Tous les jeudis sauf le 1er du mois,  
de 18h30 à 20h30 :  
Permanence d'écoute individuelle, gratuite  
et anonyme (1er)
- 1er jeudi du mois 18h30-20h30 :  
groupe de parole  
Dans les 2 cas, inscription obligatoire sur  
collectifmetoo@gmail.com

### Maisons de Justice et du Droit

Permanences d'accès au droit,  
horaires sur lyon.fr

- **MJD Lyon sud**  
32 avenue Jean Mermoz (8e),  
04 78 74 00 42
- **MJD Lyon Nord**  
1 rue du Chapeau rouge (9e),  
04 72 85 67 90 (accueil en  
LSF le 1er jeudi du mois)

### Barreau de Lyon

Consultation gratuite des avocat-es  
sur rendez-vous  
www.barreaulyon.com



### Police nationale

Permanences d'intervenant-es sociaux  
en commissariat sur rdv  
04 72 07 38 06  
Commissariats :  
1er/4e : 18 place Louis Pradel  
2e : 47 rue de la Charité  
3e/6e : 11 rue Saint-Jacques  
5e : 15 rue des Anges  
7e : 44 rue Raoul Servant  
8e : 43 rue Général Frère  
9e : 29 rue Berjon

### Numéros utiles

Police : 17  
Pompiers : 18  
Samu : 15  
Hébergement d'urgence : 115  
Urgence personnes sourdes : 114 (sms)



**3919**  Numéro national gratuit (fixe et mobile)

**17**  En cas de danger immédiat



**VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**

**RÉAGISSONS !  
BRISONS LE  
SILENCE**

**3919**  Numéro national gratuit (fixe et mobile)



Les violences faites aux femmes sont aujourd'hui mieux connues et davantage dénoncées, mais elles restent encore massives et prennent de nombreuses formes : harcèlements sexiste et sexuel, humiliations, menaces, viols, prostitution, coups, assassinats...

La persistance de ces violences est intolérable car elles bafouent non seulement les droits et la dignité des femmes, mais aussi car elles sont le premier obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ce document fait le choix de se concentrer sur les violences au sein des couples qui touchent encore trop de femmes, ainsi que les enfants exposés à ces violences.

Ce constat appelle un engagement sans relâche de la part de l'Etat et de tous les acteurs et actrices qui participent à cette politique à laquelle la Ville de Lyon a décidé de prendre une part importante.

La Ville de Lyon s'engage donc fortement au travers de multiples actions :

- La prévention contre les discriminations sexistes, notamment en milieu scolaire
- Le soutien aux associations
- Le financement de permanences d'accueil gratuites, anonymes et confidentielles dans les mairies des 3, 7 et 8<sup>e</sup> arrondissements
- La formation du personnel municipal
- La mise à disposition de logements pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfant
- L'accueil et l'orientation des victimes par des intervenant-es sociaux en commissariat
- L'éclairage juridique sur les droits des victimes avec les juristes des Maisons de justice et du droit

La Ville s'engage. Les habitant-es aussi : témoins de violence, vous avez un rôle fondamental. Sauvons des vies : appelons le 17 ! Nous sommes tous et toutes responsables du respect des droits humains.

Florence Delaunay, adjointe au Maire de Lyon déléguée aux droits et égalités  
Mohamed Chihî, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sûreté, sécurité, tranquillité

## Quelques chiffres

Issus de l'étude nationale du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes au sein du couple en 2019

- 1 femme est tuée tous les 2 jours et demi par son conjoint ou ex-conjoint
- 146 femmes ont été tuées (et 27 hommes dont 19% étaient auteurs de violences)
- 25 enfants sont décédés lors de ces violences
- Les violences conjugales ont tué 214 personnes en 2019 (femmes, hommes, enfants, victimes collatérales)
- 28% des auteurs se sont suicidés après les faits
- Les homicides commis dans le cadre conjugal représentent 20% de l'ensemble des homicides
- 1 femme sur 10 est victime de violences
- Une femme est victime de viol toutes les 8 minutes (plus de 80 000 viols par an)
- On estime à 3,6 milliards d'euros par an le coût total des violences conjugales pour la société

Dans le Rhône, 5 femmes ont été tuées en 2019 dans le cadre de violences conjugales. 360 viols ont été déclarés à la Police et la Gendarmerie en 2019 (l'écrasante majorité n'est pas déclarée).

## Qu'est-ce que les violences contre les femmes ?

- **Physiques** : coups et blessures
- **Verbales** : moqueries, insultes, chantages, menaces
- **Sexuelles** : relations forcées, viols (y compris dans le couple), mutilations
- **Psychologiques** : comportements ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, harcèlement, confiscation des papiers, isolement
- **Économiques** : contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens

Ces infractions, toutes punies par la loi, englobent les violences sur les (ex) conjoints, (ex) concubins ou (ex) partenaires de PACS.

## Que dit la loi ?

### SONT DES DÉLITS :

- **Les violences conjugales** (avec ou sans ITT : Incapacité Temporaire de Travail)
- **Le harcèlement au travail, au sein du couple, dans la rue, et dans toutes les circonstances de la vie** (exemple : l'envoi de courriels ou appels téléphoniques malveillants)
- **Le harcèlement sexiste et sexuel.**

### EST UN CRIME :

- **Le viol** : la peine est aggravée s'il est commis par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

### EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT :

#### APPELEZ LA POLICE - LA GENDARMERIE (17), OU LES POMPIERS (18)

Si vous êtes victime de violence ou informé-e d'une situation de violence : appelez le 3919 ou allez voir une association spécialisée.

Les victimes en possession ou non d'un certificat médical peuvent porter plainte 24h sur 24, 7 jours sur 7, dans n'importe quel commissariat de Police, à la Gendarmerie ou auprès du Procureur de la République en écrivant au Tribunal de Grande Instance de secteur.

### QUELQUES CONSEILS :

- Garder les papiers importants (pièce d'identité, carte vitale, certificats médicaux...) en lieu sûr et accessible. Si le conjoint dérobe les papiers d'identité ou le titre de séjour lors d'un voyage à l'étranger, le consulat français peut délivrer un visa de retour.
- Identifier les personnes et les lieux où trouver de l'aide
- Rassembler des témoignages de parents, ami-es, collègues, témoins des violences dont les déclarations viendront renforcer celles de la victime
- Faire faire un certificat médical le plus détaillé possible
- Dans une situation de danger, si la victime quitte le domicile conjugal avec ou sans les enfants, il est conseillé de le signaler au commissariat.

## Permanences gratuites

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association VIFFIL SOS-femmes (Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés), organise des permanences en mairies d'arrondissement. L'entretien est gratuit, sans rendez-vous, confidentiel et anonyme.

Ces lieux offrent un accueil, une écoute

- pour celles qui craignent l'émergence de la violence
- pour celles qui connaissent déjà la violence :

un soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales, une orientation vers d'autres services.

Les femmes de tous les arrondissements peuvent venir, selon leur choix, dans l'une de ces permanences.

- **Mairie du 3e**  
215 rue Duguesclin  
04 78 95 83 50  
Les lundis de 14h à 16h30

- **Mairie du 7e**  
16 place Jean Macé  
04 72 73 68 00  
Les vendredis de 9h30 à 12h

- **Mairie du 8e**  
12 avenue Jean Mermoz  
04 72 78 33 00  
Les jeudis de 9h30 à 12h

- **Permanences de VIFFIL Villeurbanne**  
167 cours Tolstoï  
Les jeudis de 9h30h à 12h  
04 78 85 76 47

- **Permanences de VIFFIL Saint-Fons**  
Maison des associations  
1 allée Paul Langevin  
Les mardis de 9h 30 à 12h  
04 78 85 76 47

**NE LAISSONS PAS LA VIOLENCE S'INSTALLER. RÉAGISSONS.**  
[www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

**3919**  **Numéro national gratuit (fixe et mobile)**